

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 17992 - 70ÈME ANNÉE

L'Alliance souligne la responsabilité de Didier Robert dans la crise

Continuité territoriale : un principe fondamental bafoué



Paul Vergès a souligné que la continuité territoriale est un principe d'égalité. Un principe bafoué en particulier par Didier Robert qui oblige les Réunionnais à financer cette aide au transport à la place de l'État. C'est pourquoi les rassemblements d'employés communaux organisés par le président de la Région ne sont que des diversions.

L'ensemble des élus de la Région, y compris la majorité, s'accorde à dire que la continuité territoriale est à la charge de l'État, pourtant Didier Robert a réaffirmé sa volonté de participer au financement de ce dispositif, assurant que la Région « doit mener des combats avec l'État, mais on est aussi en partenariat ».



Contrairement aux passagers entre la Corse et la France, ceux qui arrivent ou quittent La Réunion ne bénéficient pas d'un dispositif subventionné à 100% par l'État.

Se réjouissant de la décision de la majorité d'organiser une assemblée plénière spéciale sur la continuité territoriale, Catherine Gaud, de l'Alliance, a déploré que « que nos autres demandes de débat en assemblée n'ont pas été suivies d'effet », notamment sur des sujets tels que les accords de partenariats économiques (APE), la réforme territoriale, les Programmes opérationnels européens, ou encore le Plan État-Région.

« On ne change pas de posture tous les quatre matins »

L'élue a réaffirmé « le principe énoncé depuis 2003 », assurant que « la continuité territoriale est du domaine de l'État, c'est un droit pour tous les Français, un droit d'égalité ». Raison pour laquelle, « il est surprenant que la majorité s'empare de ce sujet aujourd'hui, alors qu'elle est arrivée en 2010 », a raillé Catherine Gaud.

Le groupe de l'Alliance a profité de ce débat pour réaffirmer sa position, indiquant qu'« il n'y a jamais eu de continuité territoriale, mais une aide sociale au voyage et le dispositif mobilité, ce qui était différent de la continuité territoriale ». Catherine Gaud en a profité pour rappeler à Didier Robert ses fonctions de cadre au sein du bureau politique de l'UMP, alors à la tête du gouvernement en 2010 : « vous auriez pu être un bon avocat pour défendre les intérêts des Réunionnais » et ainsi obtenir un dispositif à la hauteur de celui de la Corse.

Mais « pire, vous avez été jusqu'à secourir l'État (sous Nicolas Sarkozy, NDLR) en prenant l'argent des contribuables pour participer au financement de la continuité territoriale », a indiqué l'élue. Certains conseillers ont pointé du doigt le changement de cap de Didier Robert, comme Christine Soupramanien, qui a déclaré : « Je suis d'accord avec Catherine Gaud, on ne change pas de posture tous les quatre matins ». Cette dernière a d'ailleurs mis en exergue les « incohérences » de la majorité en matière de continuité territoriale, mais également d'emplois aidés.

Les élus de l'Alliance ont dénoncé la mobilisation de Didier Robert, le 16 octobre devant la préfecture, assurant qu'« obliger des gens à signer une feuille de présence, montre bien l'absence de spontanéité de la mobilisation ». Même son de cloche pour les Socialistes/Progrès, qui dénoncent « les contingents de car », laissant entendre que ceux-ci étaient remplis d'employés en contrats aidés.

Une question d'égalité

Les deux camps ont tiré à boulets rouges sur la majorité qui impose une double inégalité aux Réunionnais. A la fois par sa contribution financière au dispositif de continuité territoriale qui est à la charge de l'État dans l'ensemble du territoire de la République. Et d'autre part, par la mise en place de critères permettant à des foyers aux revenus élevés d'avoir un bon de continuité territoriale, qui devrait être donné en priorité aux revenus les plus faibles.

Lors de son intervention, Catherine Gaud a dénoncé la position de la Région de « se substituer à l'État » pour financer la continuité territoriale, en « faisant participer les contribuables à qui ils incombent la solidarité nationale ». D'autant que « la part de la Région est plus importante que la part de l'État » a indiqué cette dernière. Pour qui « c'est un coup grave à la bataille pour l'égalité ».

« Il ne suffit pas de décréter l'année de l'égalité, mais se battre véritablement pour l'égalité. L'égalité n'est pas un vain mot, mais un combat réel qui se vit au quotidien, Monsieur le Président », a assuré Maya Césari. Pour cette dernière, La Réunion doit avoir « un vrai dispositif de continuité territoriale comme celui de la Corse », où « la collectivité n'apporte pas un centime » et reçoit de l'État près de 180 millions d'euros par an, quand La Réunion obtient 10 millions.

Pour l'élue du Progrès, Christine Soupramanien, le compte n'y est pas : « si les bons sont pour tous les Réunionnais, ça revient à dire que les personnes qui n'ont pas les moyens de se payer un billet ne seront jamais traités avec égalité, face à ceux qui ont les moyens de s'en payer un ».

Cette dernière a dénoncé la décision de la Région d'ouvrir les critères d'attribution du bon de la continuité territoriale à des revenus élevés. Ainsi, la Région finance le billet d'avion des personnes ayant une tranche fiscale comprise entre 0 et 11 991 euros dont le quotidien familial est fixé à 26 030 euros pour toutes les tranches. Ce qui marginalise les plus bas revenus.

Céline Tabou

Edito

Un peu de modestie et de raison ne devrait pas faire de mal aux détracteurs des communistes

Après l'interview donnée par Paul Vergès au JIR, l'entourage de Didier Robert s'est senti obligé de pondre un courrier de lecteur signé d'un "parti anti-communiste". Et, comme d'habitude, il n'y a aucun argument, soulignant le refus de débattre. La tendance est de dénigrer les communistes, en général, et le PCR, plus particulièrement. Voici un exemple concret de l'effort fait par des communistes au pouvoir. Cela se passe à Cuba, pays sous embargo des États-Unis et dont les dirigeants sont salis sans ménagement.

Lorsque l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) lance un appel à la solidarité mondiale pour faire face à la propagation du virus Ebola, Cuba se porte volontaire et sélectionne un contingent de 165 professionnels de santé qui ont déjà 15 années d'expérience au minimum. C'est la plus importante contribution d'un pays. Les autorités cubaines témoignent de l'esprit de solidarité internationale constante. Chaque professionnel mesure la responsabilité personnelle en pareille circonstance. Le risque de laisser sa vie est très forte. Devant un tel acte de bravoure, même John Kerry, ministre de Obama, a félicité Cuba. Cela ne s'était jamais vu. Vous verrez qu'ils finiront par trouver quelques qualités aux communistes.

On va les aider. L'information est toute fraîche: en 2013, le taux de mortalité infantile à Cuba a été de 4,2 pour mille naissances. Il était de 4,9 en

2011. Qu'est-ce que cela signifie? Les spécialistes vous diront que c'est un effort exceptionnel de maîtrise de santé publique et de protection de la maman et de son nouveau-né. C'est précieux la vie d'un enfant. A Cuba, ce service public est gratuit. Cuba devance largement une nation développée comme le Canada ou les États-Unis; dans ce dernier pays, le plus riche de la planète, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an se monte à 7 pour mille, en 2011. Comme quoi c'est facile d'étaler son ignorance en insultant les communistes, sans nuance. D'ailleurs, rapporté à la situation réunionnaise, ce taux était de 7,7 pour mille naissances en 2011 et 8,5 en 2012. Ce qui veut dire que chez nous, il y a plus d'enfant qui meurent avant un an que par rapport à Cuba.

Il n'est pas dans notre intention de démontrer une quelconque supériorité d'un modèle par rapport à un autre, mais on peut constater que même sous embargo, Cuba réussit, car il a priorisé les intérêts de son peuple. Peut-être faudrait-il conseiller à ceux qui dénigrent les expériences des communistes de faire preuve d'un peu de modestie et de raison.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991-2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Débat sur la continuité territoriale hier à la Région

Une « bataille de principe »



L'État subventionne les liaisons entre la Corse et la France au nom de la continuité territoriale. En 2003, l'ancien Conseil régional avait adopté une motion unanime rappelant que le financement de la dotation de continuité territoriale relève exclusivement de l'État. (photo M.M.)

Pour Paul Vergès, « il a fallu se battre pendant des dizaines d'années pour l'égalité, elle n'a pas été offerte par le gouvernement. Il faut se rappeler l'Histoire ». Un rappel mis en avant par Catherine Gaud, avec la lecture de la motion datée du 23 octobre 2003 et votée à l'unanimité.

Cette motion exposait la position de la Région à l'époque et demandé à l'État, « d'attribuer aux ressortissants de l'outre-mer une dotation de continuité territoriale évaluée sur la base de celle attribuée aux ressortissants de la région Corse et

dans l'esprit de ce qui prévaut pour les Régions Ultrapériphériques espagnole et portugaises ».

À l'époque, la motion assurait que le dispositif pour La Réunion était en contradiction avec le principe proclamé de la Continuité Territoriale, du point de vue des moyens financiers mobilisés. L'ensemble des élus avaient alors dénoncé une continuité territoriale qui « s'apparente à un dispositif de plus d'aide à la mobilité ». « Notre état d'esprit est le même aujourd'hui », a assuré Catherine Gaud.

Un principe pour l'égalité, qui re-

monte à la loi du 19 mars 1946, lorsque les conditions de l'inégalité ont été instituées : « c'était alors le début de la bataille pour l'égalité de tous les Réunionnais ». Il s'agit pour Paul Vergès, d'une « bataille de principe tant qu'on n'arrivera pas à avoir l'égalité ». D'ailleurs, 68 ans plus tard, « on n'a toujours pas ce droit fondamental à l'égalité entre tous les citoyens français quel que soit leur lieu de résidence », a assuré ce dernier.

Céline Tabou

Non maîtrise du financement

L'Alliance a apporté son soutien au principe d'égalité, principe bafoué par le gouvernement, mais a refusé de s'aligner sur la majorité qui veut continuer à financer la continuité territoriale. Pour Axel Zettor (Socialiste/Progrès), la Région « ne maîtrise pas les coûts de ce dispositif ». Les élus du groupe rejoignent la position de L'Alliance, assurant que la Région avait « mis le doigt dans l'engrenage ». Maya Césari a expliqué que « le cumul de 70 millions d'euros entre 2010 et 2014 » allait entraîner des conséquences financières difficiles à résorber.

La Région a financé 7 millions en 2011, 11 millions en 2012, 20 millions en 2014 et près de 24 millions pour 2014. Un chiffre en constante évolution qui inquiète

surtout les élus de l'Alliance et du groupe PS/Progrès, mais pas Didier Robert, qui a assuré que ces sommes sont « acceptables pour la Région ».

De son côté, l'État a financé en 2011, 11 à 12 millions d'euros, 11,8 millions en 2012, 12,9 millions en 2013 et 13,5 millions en 2014. Aujourd'hui, l'État souhaite se désengager de ce dispositif, qu'il finance à 100% dans d'autres départements. Pour l'Alliance, la Région n'a pas à apporter sa contribution au financement de la continuité territoriale. Car « on fait payer deux fois les Réunionnais. Une fois pour la solidarité nationale et une seconde fois pour réparer l'injustice subie », car on n'a pas eu « le droit au déplacement » comme tous les Français, a expliqué Paul Vergès.

Trois navires de guerre sous le commandement de l'amiral de la Flotte de l'Ouest

950 marins indiens en escale à La Réunion

Une escadre de 4 navires conduite par l'amiral Hari Kuram, commandant en chef de la Flotte de l'Ouest, visite en ce moment les pays de l'océan Indien. Après l'Afrique de l'Est et du Sud, trois bateaux font escale depuis lundi jusqu'à jeudi à La Réunion avant de repartir à Maurice, puis aux Seychelles avant le retour en Inde.

4 ans après la visite d'un navire en 2010, la marine indienne est de retour dans les eaux réunionnaises pour une escale de quatre jours. Trois bateaux sont stationnés au Port Est dont le destroyer Mumbai, vaisseau de combat long de 160 mètres, soutenu par une frégate et un pétrolier. Ce sont au total 950 marins indiens qui sont dans notre île. Ils sont sous l'autorité de l'amiral Hari Kuram, commandant en chef de la Flotte de l'Ouest de la marine indienne. Basée à Mumbai, la Flotte de l'Ouest comporte 23 navires.

Hier soir, l'amiral tenait une conférence de presse avec George Raju, consul général de l'Inde à La Réunion, et le capitaine Woodcock, commandant de la frégate Floréal basée au Port Ouest.



Le capitaine Woodcock, commandant du Floréal, l'amiral Hari Kuram, commandant en chef de la Flotte de l'Ouest, et George Raju, consul général de l'Inde.

Achats de matériels français et bateau indien

L'amiral Hari Kuram indique que la présence de la marine indienne à La Réunion est une visite de courtoisie pour contribuer à la coopération militaire avec la France. Il rappelle que l'océan Indien est une région concernée par la piraterie. C'est pourquoi un bateau de guerre indien est présent en permanence dans le Golfe d'Aden. « Aucune marine au monde capable d'assurer une sécurité totale pour lutter efficacement contre la piraterie », dit-il en substance. L'amiral souligne aussi que l'armée indienne a acheté du matériel français: hélicoptères Alouette, avions Mirage, sous-marins Scorpène. Les militaires indiens sont « très contents du matériel français et nous pensons que la technologie française nous permettra d'être plus efficace », précise l'amiral.

Il note également que le Mumbai est un bâtiment construit en Inde, d'un

coût estimé à 1 milliard de dollars. La facture aurait été plus élevée si le bateau était sorti d'un chantier français, a-t-il dit en substance.

Un exercice maritime avec la marine française est prévu le jour de l'appareillage de l'escadre indienne. En attendant, les marins indiens participeront à des rencontres sportives et culturelles.

Le consul général George Raju souligne l'impact économique que peut générer la visite de près d'un millier d'Indiens à La Réunion. À leur retour, ils parleront autour d'eux de leur séjour à La Réunion.

Océan Indien, océan ouvert

L'occasion a été donnée à l'amiral Hari Kuram de s'exprimer sur plusieurs sujets d'actualité.

Il a précisé le rôle de l'Inde dans la recherche du Boeing de la Malaysia Airlines disparu sans laisser de trace dans l'océan Indien. Pendant un mois, la marine indienne a dépêché 6 bateaux dans la mer d'An-

daman, soutenu par des avions. Il considère que la disparition du Boeing 777 est « un accident malheureux » dont on ne connaît pas la cause.

Sur l'implication de la marine indienne au Moyen-Orient, elle se situe dans une logique humanitaire. Elle a ainsi participé à l'évacuation de populations de Libye, du Liban et de Syrie.

Enfin, sur le sentiment indien au sujet de la présence de l'armée des États-Unis à Diego Garcia, l'amiral indique que l'océan Indien n'est pas l'océan de l'Inde. « Everybody stay cool », autrement dit, l'océan Indien est un océan ouvert avec toutes les marines qui interagissent. Traduction: nous sommes tous des partenaires.

Manuel Marchal



25 ans de la Dalle des Droits de l'Homme

Les Réunionnais rassemblés pour dire leur refus de la misère !

Le 28 octobre 1989, de nombreux Réunionnais se sont rassemblés à Champ Fleuri, pour inaugurer une Dalle en hommage aux victimes de la misère. A l'occasion du 25e anniversaire de la pose de cette dalle, ATD Quart Monde Réunion a invité ses membres et des associations partenaires à une célébration spéciale.

Hier, mardi 28 octobre 2014, ATD Quart Monde célébrait le 25e anniversaire de la pose à La Réunion, de la 1ère réplique internationale de la Dalle en hommage aux victimes de la misère, placée sur le parvis des Droits de l'Homme, place du Trocadéro, à Paris. Pour l'occasion, la délégation de La Réunion a invité ses membres, des représentants des délégations de l'île Maurice et de Madagascar, ainsi que des associations partenaires réunionnaises à faire entendre la voix des plus démunis. Près de 300 personnes venues de toute l'île mais aussi de Maurice et de Madagascar, sont venues "dire leur refus de la misère", selon les mots du Président de la Délégation Réunion d'ATD Quart-Monde, M. Dominique Versini.

429 jours pour abolir l'extrême pauvreté, comme on a aboli l'esclavage

Parmi les associations partenaires de l'opération, ont apporté leur témoignage : Amnesty International, le Comité de l'Appel de l'Ermitage, Comité de chômeurs et des mal logés du Port, Cercle philosophique réunionnais, Chorale Cantare, An Grèn Koulèr, Réseau Ôté, Ti Yab Le O...

L'Appel de l'Ermitage a présenté son compte-à-rebours qui égrène les jours restant avant l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement, que la France a signé à l'ONU en l'an 2000.

Il ne reste que 429 jours pour que la France respecte ses engagements.

C'est un objectif ambitieux, mais notre histoire nous enseigne que c'est possible : 429 jours avant le 20 décembre 1848, personne n'imaginait possible d'abolir l'esclavage. Pourtant, maintenant, tous les ans, on fête la Liberté, le 20 décembre.

Le Comité de l'Appel de l'Ermitage appelle à l'abolition l'extrême pauvreté à La Réunion avant 2015, comme on a aboli l'esclavage en 1848.



Oté

Tank nou na fanal pou éklèr a nou

Nou lé dan in kid'zak. Nout péi lé a bou d'souf. Zot la antandi sa souvan. A nou, néna déza lontan ni di sa. Dopli lo tan Paul Vérgès i provyin, si i kontinié konmsa ni sar koul o fon, na bat dann mir, tangaz va pété, i tyinbo pa kont. Ala zordi li lé pi sontousèl pou di, rozman, tout i rokoné i gingn pi avans dovan, ni rokil dèrièr. Kosa i fo fé? Tourn lo pouss? Fé konm lotrish, bour la tèt dann sab pou pa war? Fé shakinn son shakinn? Dann zournal lindi Paul Vérgès i rovyin si léta nout péi zordi, li donn son vizyon éklèr si tout. Dabor inn, kosa i vé di k'lo péi lé a bou d'souf? Ké nou lé dann in kid'sak? Bin nou lé konm zwazo dann in gob, konm ti souri dann tapèt, lo péi lé dann in linpass parlfèt.

Sétaki na son dir pou sorti, in pé i propoz géri kansèr èk in bransh kamomyi ousinonsa inn ti pié tronp-la-mor, ousanisava? Pou dot, roul konmsa na pwin ryin pou war, ni kontinié konm sa, pou dot ankor va donn in kalminn é tousa va rant dan lord domin. Alala romèd banna, ankor, kan i vol pa sad nou. Tankadir, na pwin ryin ditou. Sa moun séryé sa? Paul Vérgès i di ankor, lo moman lé grav, atann pa domin, arèt èsèy kass la fièv èk in laspro, i fo mèt ansanm, rasanm a nou pou dévlop nout péi, arèt may-mayé, pèrd pa lo tan, mèm si nou pa dan mèm kan, si ni dor pa mèm kaz, ni pé réini a nou in fwa, shakinn amènn son bout, son lidé, inn plis inn i fé dé, ni razout tout pou trouv la klé. Mèt létikèt dan nout posh, shapo d'si. Lé koni ké shakinn son koté ni poua pa ral lo péi dovan. Lé pa tro tar pou sa. Sak néna prozé mèt si la tab, ni lir, sak néna propozisyon anvoy, na war.

Lé sir anou, nou lé lwin dovan, nou lé paré pou déboushé nou, pou kozé, kont si nou, kiswa si travay, kiswa si lozman, si lékol, si laménazman nout téréttwar, si lagrikiltir, si lanvironman, si lénérzi, si nout plass dan la zonn... si dot ankor ni fé travay nout koko. Si nout léstati osi, i fo ni an koz. Mi pé ankor grandi la lis, bann an fass mèm i rokoné, i di partou a nou méyèr andanla. Ki pé prétann an awar otan prozé pou démay nout péi? Pétèt in pé i rofiz kozé, parské na pwin ryin pou di ousinonsa i vyinpabou sogonn èk nou si lo sizé. Néna osi konm sa. Lé la, i dobout, i fé la mass. Kantanou ni kontinié travay, mèm la nwit ni sobat, ni anprofit tank nou na fanal pou éklèr a nou.

Justin